



## Réduire les inégalités à la source

Le marché détermine ce que la comptabilité nationale appelle les « revenus primaires » : salaires, revenus mixtes des indépendants, produits financiers et revenus immobiliers. Viennent ensuite différents dispositifs, relevant essentiellement de décisions politiques, pour redistribuer ces revenus et, selon les besoins spécifiques, financer :

- les pensions de retraite aux personnes ayant cessé leur vie professionnelle ;
- les allocations de ressources à des personnes temporairement hors emploi (maladie, accident, chômage...);
- les services publics non marchands en termes de paiement de salaires et de fournisseurs ;
- les familles ayant des enfants à charge ;
- les revenus à des personnes dépourvues de ressources ;
- les compléments de revenus à certaines personnes ;
- les redistributions en fonction d'accidents divers (assurances).

Cette redistribution s'opère par le biais de la fiscalité, de l'affectation d'une partie des salaires à des cotisations sociales et de diverses

assurances. Elle aboutit à ce que la comptabilité nationale appelle la « répartition secondaire des revenus » qui détermine le pouvoir d'achat de chacune et de chacun d'entre nous.

### La fiscalité : une arme limitée et parfois contre-productive de réduction des inégalités

Ces différents dispositifs permettent de réduire les inégalités de façon effective. Une récente étude de l'Insee détaille l'efficacité de ces dispositifs<sup>1</sup>. Avant redistribution monétaire, les 20 % des personnes les plus aisées ont en moyenne un revenu par unité de consommation de 72 250 euros contre 8 600 euros pour les 20 % les plus modestes, soit 8,4 fois moins. La redistribution monétaire atténue ces inégalités : elle augmente de 55 % le niveau de vie moyen des 20 % des personnes les plus modestes et diminue de 20 % celui des 20 % les plus aisées. Le rapport entre les deux est ainsi réduit à 4,3.

La fiscalité est un des dispositifs les plus efficaces de réduction des inégalités, notamment par l'usage de taux progressifs :

1 | Insee, France, portrait social, Fiches thématiques, Insee Références, Édition 2024, p. 71.

on ne paye rien sur les premiers euros gagnés, puis les taux de prélèvements progressent au fur et à mesure de l'augmentation du revenu. À ce dispositif de taxation des revenus, il peut aussi être ajouté un dispositif de taxation progressive des patrimoines, comme l'est aujourd'hui l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI) qui a remplacé l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Si cette approche fonctionne, il faut convenir cependant qu'elle comporte de nombreuses limites :

- en appliquant des taux progressifs, on touche forcément à l'essentiel des revenus financiers concentrés chez les plus riches. Une grande partie de ces revenus financiers représentent la rémunération du risque propre à l'activité entrepreneuriale. Les taxer est forcément dissuasif à l'égard de l'investissement en entreprise et donc de l'emploi ;
- cette redistribution *a posteriori* n'agit pas directement sur les revenus du travail et sur l'emploi en général. Un emploi est une activité qui rémunère correctement celui ou celle qui la pratique. En n'agissant pas directement sur les revenus du travail, certains d'entre eux sont notoirement insuffisants pour vivre décemment et certaines activités ne peuvent devenir des emplois ;
- l'État est fatalement en position d'infériorité et de demandeur lorsqu'il s'agit de « reprendre » de l'argent qui est perçu comme ayant été légitimement gagné. Si les taux deviennent significatifs, les accusations de spoliation et de « matraquage fiscal » deviennent faciles.

Dès lors, il convient d'envisager une réduction des inégalités à la source, lors de la formation primaire des revenus.

## Une réduction des inégalités au moment de la formation des revenus primaires

La formation des revenus primaires résulte de la réalité des échanges marchands. Le revenu du travail de chaque personne est aujourd'hui déterminé par l'évaluation marchande de ce qu'elle produit, disponible en trésorerie :

- pour le travailleur indépendant, c'est la différence entre ce qu'il encaisse auprès de ses clients et en subventions et ce qu'il paye auprès de ses fournisseurs et en impôts ;
- pour le travailleur salarié, c'est le montant du salaire qui est déterminé par l'entreprise en fonction des mêmes critères, ce qu'elle va encaisser moins ce qu'elle va payer. La seule différence avec le travail indépendant est que le salaire est un engagement de l'entreprise à l'égard du travailleur et que celle-ci n'est jamais certaine de ce qu'elle va réaliser. C'est pourquoi, elle prend une marge de sécurité dans la définition du salaire qui formera son profit.

Le marché est profondément injuste dans cette définition des revenus du travail.

**En fonction de leur positionnement sur le marché, certaines entreprises sont capables de vendre cher et d'acheter bon marché alors que d'autres ne le peuvent pas.**

Les premières n'ont aucun problème pour payer correctement leurs salariés tout en s'assurant de confortables profits. Les autres ont les plus

grandes difficultés pour payer leurs travailleurs. Ceci est le cas pour de nombreux indépendants qui peinent à se rémunérer l'équivalent d'un salaire minimum (agriculteurs, autoentrepreneurs, etc.). Ceci se retrouve aussi dans le travail salarié où, dans de nombreux secteurs économiques, les entreprises sont incapables d'augmenter les salaires.

Au-delà de cette question des rapports de force dans le cadre du marché, ce système est fondamentalement injuste, car la valeur marchande que réalise un individu n'est pas le seul résultat de son travail. En effet, il aurait été incapable de produire la même valeur, ne serait-ce qu'un siècle auparavant. La valeur qu'il produit aujourd'hui est, certes, le résultat de son travail, mais aussi des connaissances et progrès technologiques accomplis durant l'histoire de l'humanité.

**Or, ces connaissances et progrès technologiques représentent un bien commun qui appartient à tout le monde.**

Affirmer que la rémunération d'un individu doit être calquée sur la valeur marchande qu'il produit revient à nier cette évidence. **Voilà pourquoi la Sécurité économique et sociale (SES) défend l'idée qu'une partie de la rémunération du travail doit être indépendante du marché et égale pour toutes et tous.**

**En procédant ainsi, nous réduisons les inégalités à la source, au moment de la production.**

## Mise en œuvre pratique de ce principe

La SES institue une caisse commune interentreprises dans laquelle celles-ci échangent mensuellement un pourcentage de la Richesse produite disponible contre une allocation par personne en équivalent temps plein. Cette Richesse produite disponible est schématiquement déterminée par la différence entre :

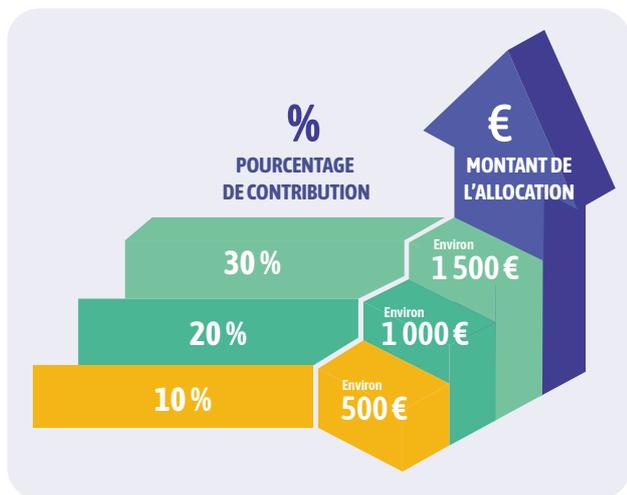
- les encaissements de ventes et de subventions ;
- et les paiements de fournisseurs et d'impôts.



Un calcul réalisé sur les plus récentes données de l'Insee nous montre qu'en moyenne un travailleur génère environ 5 000 euros de Richesse produite disponible par mois<sup>2</sup>. On en déduit que mutualiser 10 %, 20 % ou 30 % de cette Richesse produite disponible permettrait de garantir une allocation par emploi de, respectivement, 500 euros, 1 000 euros et 1 500 euros. Le pourcentage de ce qui doit être mutualisé est un débat politique totalement ouvert.

2 | [www.loi-ses.org/wp-content/uploads/2025/04/Calcul-de-la-RPD-moyenne.pdf](http://www.loi-ses.org/wp-content/uploads/2025/04/Calcul-de-la-RPD-moyenne.pdf)

Dans le cadre de l'instauration de la SES, celui-ci sera déterminé en dernière instance par le Parlement.



## Réévaluer les revenus du travail les plus bas

Redistribuer de façon égalitaire une partie de la Richesse produite disponible permet une revalorisation immédiate des revenus de nombreux travailleurs indépendants qui souffrent d'une rémunération insuffisante. C'est le cas de nombreux agriculteurs, des travailleurs ubérisés des plateformes numériques et de bien d'autres indépendants.

Il deviendra désormais possible d'augmenter les salaires dans des secteurs qui souffrent d'une faible reconnaissance par le marché, tels que le secteur associatif, le bâtiment, les transports, la transition écologique et, d'une façon plus générale, chez les « travailleurs de la deuxième ligne ». Cette expression née durant la crise de la Covid-19 désignait alors des travailleurs indispensables, obligés de travailler malgré le confinement, alors que leurs salaires sont inférieurs de 30 % par rapport à la moyenne.

## Réduire le chômage grâce à de nouvelles offres d'emploi

L'exclusion durable de l'emploi est une autre dimension de l'inégalité qui se rajoute et renforce les inégalités de revenu et de patrimoine.

**En France, il y a actuellement 5,5 millions de demandeurs d'emploi pour 1 million d'offres<sup>3</sup>.**

Ces chiffres incluent toutes les offres et demandes, qu'elles soient à temps plein ou partiel, à durée indéterminée ou pour des périodes plus ou moins courtes. Certains s'offusquent que des offres d'emploi ne trouvent pas preneurs alors qu'il y a 5,5 millions de demandeurs d'emploi. Ce point de vue ne prend pas en compte le fait qu'il n'y a pas forcément une bonne adéquation entre les offres et les demandes : disponibilité dans la zone géographique, formation inadaptée, freins à l'emploi (garde d'enfants, nécessité d'un véhicule...), etc. De plus, même si 1 million de demandeurs acceptaient le million d'offres proposées, il resterait toujours 4,5 millions de demandeurs sans solutions.

Les entreprises doivent proposer plus d'offres d'emploi pour espérer voir le chômage se réduire.

**Un emploi est une activité capable de rémunérer correctement celui ou celle qui la pratique.**

Dans le cadre de l'emploi indépendant, le travailleur décide si sa rémunération est suffisante ou pas. Par exemple, si une personne souhaite devenir réparateur de vélos, il doit s'assurer d'une demande suffisante pour que cette activité puisse le rémunérer correctement. Si la personne juge que ce n'est pas le cas, alors cette activité ne peut devenir un emploi.

Dans le cadre du travail salarié, le caractère décent de la rémunération est déterminé par les législations sur le salaire minimum. Si l'activité que veut développer l'entreprise peut générer, à plus ou moins long terme, une Richesse produite disponible supérieure au coût du salaire minimum, alors l'emploi devient possible.

En réduisant les inégalités entre entreprises, ce dispositif permet à plus d'activités de devenir des emplois. Avec l'introduction de la SES et de son allocation, le réparateur de vélos pourra peut-être considérer que cette activité peut le rémunérer correctement alors que ce n'était pas le cas auparavant. De même, les entreprises souhaitant embaucher pour développer de nouvelles activités, ou soulager la charge de travail du personnel existant, pourront générer plus facilement des offres d'emplois.

**Plus le pourcentage de contribution sera élevé et plus nous verrons se dessiner des opportunités d'emploi, indépendant comme salarié, et plus le nombre de demandeurs d'emploi régressera.**

## Réduction des besoins en capitaux des entreprises et rentabilité

La Richesse produite disponible est une différence entre des encaissements et des paiements. Dès lors, une contribution sur cette différence peut se décomposer comme un prélèvement sur les encaissements et une aide sur les paiements.

On peut donc définir la SES comme étant des aides :

- sur les emplois à hauteur de l'allocation ;
- sur les paiements d'achats et d'impôts à hauteur du pourcentage de contribution ;
- financées par un prélèvement sur les encaissements de ventes et de subventions à hauteur du pourcentage de contribution.

En aidant l'emploi et les achats à hauteur du pourcentage de contribution,

**La SES réduit les capitaux nécessaires pour faire fonctionner une entreprise et donc, l'économie dans son ensemble.**

Ceci est confirmé par le traitement comptable de la SES<sup>4</sup>. Il nous montre que son introduction réduit la taille du compte d'exploitation ainsi que du bilan à hauteur du pourcentage de contribution. En conséquence, la SES réduit les valorisations des entreprises à hauteur du pourcentage de contribution, toutes choses égales par ailleurs.

4 | [www.loi-ses.org/blog/faq/quel-sera-le-traitement-comptable-de-la-securite-economique-et-sociale](http://www.loi-ses.org/blog/faq/quel-sera-le-traitement-comptable-de-la-securite-economique-et-sociale)

**Mais l'originalité de cette mesure est qu'elle n'entraîne aucun effet négatif sur l'emploi et l'investissement.** Même si une entreprise devient structurellement contributrice nette au système (allocations inférieure à la contribution), il reste toujours intéressant pour elle d'embaucher et d'investir puisqu'une partie des coûts afférents est, comme pour toutes les entreprises, prise en charge par l'ensemble de l'économie.

En diminuant les besoins en capitaux des entreprises, la SES diminue la part des revenus consacrée à la rémunération de ceux-ci, ce qui va dans le sens général de la réduction des inégalités. La façon de procéder est donc différente d'une réduction des revenus de capitaux par la fiscalité qui peut être dissuasive pour l'emploi et l'investissement. **En effet, la réduction des revenus de capitaux par la fiscalité diminue le rendement du capital, alors qu'en réduisant les besoins en capitaux, on réduit les revenus financiers sans toucher au rendement.**

## Réduction des inégalités de patrimoines

Tout comme un impôt sur le patrimoine, la SES réduit les patrimoines détenus en actions de société. Mais cette réduction touche tous les propriétaires, qu'ils soient résidents du pays ou non, et rend caduque toute délocalisation de personnes fortunées du pays.

**Vous mesurez la nécessité de réduire les inégalités dans la société et vous êtes conscients des limites d'une redistribution par la fiscalité. Instaurer la SES est votre combat. Il est aussi celui de toutes celles et ceux, tous secteurs économiques confondus, qui souhaitent vivre dignement de leur travail.**

Que les multinationales aient leur siège social dans le pays qui applique la SES ou pas, cette mesure ne touche que la partie des opérations concernant ce pays. Si les autres pays adoptent ensuite la SES, cette mesure de réduction de la valeur des entreprises s'étend sur l'ensemble des opérations des multinationales, réalisant ainsi, progressivement et sans heurt, une réduction des patrimoines à l'échelle mondiale.

## Effectivité de la réduction des inégalités à la source

Il ne s'agit pas de remettre en cause les nombreux dispositifs existants de redistribution monétaire, mais simplement d'en souligner leurs limites et de les compléter par une réduction des inégalités au moment de la formation des revenus primaires. Et celle-ci conjugue de nombreux avantages :

- elle évite les réactions négatives liées au sentiment de devoir rendre de l'argent ;
- elle permet de traiter simultanément les inégalités de revenus comme de situation à l'égard de l'emploi ;
- elle permet de réaliser une réduction des inégalités de revenus comme de patrimoines.

Comme son nom l'indique, la SES permet de conjuguer le social et l'économique. **Plus le pourcentage de contribution sera fort, plus les inégalités seront réduites et plus l'initiative économique sera facilitée.**

**Personne d'autre ne mènera ce combat à votre place !**

**Adhérez à l'ALSES**

